

Image not found or type unknown



# Diagnostic Technique des communs manquants

Par **Cantalou**, le **28/03/2015** à **09:15**

Bonjour à tous.

Je suis le syndic bénévole d'une copropriété de 5 logements. Une vente est en train de se faire et on me demande de remplir un pré état daté et de fournir des documents.

Je dois transmettre le diagnostic technique concernant les parties communes. Seul bémol, je ne l'ai pas. Comme j'ai acheté mon lot, il y a 3 ans, ce document ne m'a pas été donné au moment de la vente ( ni le vendeur, ni le notaire en ont parlé). Ai-je un recours? Est-ce que ce document n'est pas obligatoire pour la vente d'un lot? Merci.